



Délégués du personnel **CFDT** du réseau commercial Groupama Loire-Bretagne Réunion du 17 Janvier 2018

Gestion des absences

Les DP CFDT demandent que le manager soit prioritairement acteur de la réorganisation de l'agenda d'un salarié absent.

La direction précise qu'il n'existe pas de process écrit. L'usage veut que celui qui reçoit le message gère la situation. Mais en dernier recours c'est bien le manager qui doit s'en occuper.

Acte de candidature

Les DP CFDT demandent pourquoi dans certains cas un acte de candidature suite à publication de la part des RH génère un processus identique à une candidature externe alors que, dans d'autres cas sur proposition de la hiérarchie, le parcours se réduit à une nomination directe ?

La direction précise que si les candidats sont d'un même groupe d'agence, les procédures de recrutement sont allégées.

Les DP CFDT demandent à ce que cet allègement se fasse au niveau du secteur et non du groupe d'agence. La direction prend le point.

Effectifs

Les DP CFDT alertent la Direction et le CHSCT 44 sur le problème récurrent du manque d'effectif sur le réseau commercial particulier 44. Cette situation a des conséquences déplorables :

- sur la charge de travail des salariés.
- sur la santé au travail des salariés.

Quelles solutions rapides et concrètes, la direction compte mettre en place pour remédier à cette situation ?

La direction reconnaît que la situation est compliquée. Elle indique que sur les deux dernières promotions de CP, la priorité a été donnée au département 44.

Les DP CFDT précisent que ce sous-effectif existe aussi dans les autres départements.

Ils dénoncent la pratique de la direction d'envoyer les conseillers juste formés loin de leur domicile afin de faire leur preuve ce qui a pour conséquence de les décourager du fait d'un temps route important.

La direction indique que ce n'est aucunement la volonté de l'entreprise.

Congés et RTT

Les DP CFDT interrogent la direction sur la note de congés.

La direction précise que, pour les RTT, la saisie dans KELIO se fait bien au trimestre.

Elle confirme également que les congés/RTT sont à prendre indépendamment du planning des actions commerciales.

Comme tous les ans, **les DP CFDT** dénoncent les refus de prendre des congés sur la dernière semaine d'août.

La direction indique que cela n'a pas lieu d'être puisque des sessions de rattrapage sont organisées la première semaine de septembre.

Assistants commerciales

Les DP CFDT demandent pourquoi la direction commerciale ne pérennise pas des postes d'assistante commerciale réseau ?

Il y a aujourd'hui deux CDD et un contrat en alternance. Ces postes n'ont pas vocation à être pérennisés.

Formation

Les DP CFDT demandent à connaître la planification mise en place sur les 3 dernières années pour la formation lors de la nomination des CC, CFI, CGP, RDS et RC ?

La direction indique le parcours de formation pour ces métiers :

- Parcours CCA : 14 jours (1 parcours par an)
- Parcours CCAC : 17 jours (2 parcours par an)
- Parcours CFI / CGP : 12 jours – 1 à 2 parcours par an organisés par le national
- Parcours RDS : 14 jours 1 parcours par an - Parcours « manager au quotidien »
- Parcours RC : Parcours sur mesure selon le parcours du collaborateur nommé

**Prochaine réunion Délégués du Personnel : Mardi 20 février 2018.
Nous comptons sur vous pour nous transmettre vos questions !**



La CFDT vous informe...

Carte Chèque Déjeuner

Mise en place d'une nouvelle procédure d'alimentation de la carte déjeuner : Alimentation en frais réels

A compter de Janvier 2018 la carte déjeuner sera alimentée en frais réels, c'est-à-dire en fonction des jours travaillés du mois précédent.

Exemple : le collaborateur travaille 16 jours sur le mois de Janvier => la carte sera alimentée autour du 20 Février de l'équivalent de 16 chèques déjeuner

La mise en œuvre du nouveau mode d'alimentation se fera ainsi:

- L'avance théorique du mois de décembre 2017 sera réduite à 10 chèques déjeuner
- Aucune Alimentation le 1^{er} Janvier 2018
- Calcul du solde 2017 autour du 20 Janvier avec 3 situations possibles:
 - Solde à « 0 » => prochaine alimentation autour du 20 Février sur les frais réels de Janvier 18
 - Solde « débiteur » => prochaine alimentation autour du 20 Février sur les frais réels de Janvier 18 moins le solde 2017
 - Solde « créditeur » => alimentation autour du 20 Janvier du solde puis alimentation autour du 20 Février sur les frais réels de Janvier 18 (pour les cartes avec un solde créditeur voir également la vis 4 du support)

Le chargement de la carte ne se fera plus le 1^{er} de chaque mois mais autour du 20 de chaque mois (mois d'Août compris)

Délégués du personnel Groupama Loire Bretagne

Retrouvez toute
l'actualité de la
CFDT GROUPAMA
Loire Bretagne



#CFDTGLB



Cfdt Groupama Loire Bretagne



<http://cfdtglb.fr/>